

Comprendre le budget

Le budget, c'est une prévision des recettes et dépenses pour un exercice donné. Le gouvernement y estime ses revenus et décrit comment il distribuera cet argent entre ses divers programmes et services.

1) Préparer

Les ministères et organismes préparent des **PLANS D'ACTIVITÉS** qui proposent des plans de fonctionnement expliquant comment les objectifs du GTNO seront poursuivis au cours des années à venir. Les députés de l'Assemblée législative examinent et commentent les **PLANS D'ACTIVITÉS** avant que ceux-ci soient adoptés.

2) Budgéter

Chaque année, le GTNO dresse deux budgets :

- le **BUDGET DES IMMOBILISATIONS**, pour les dépenses en infrastructures projetées;
- le **BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES**, pour les dépenses de fonctionnement et d'entretien projetées.

3) Examiner

Les deux budgets sont déposés pour être examinés et approuvés par l'Assemblée législative.

- Le budget des immobilisations est généralement déposé pendant la session d'automne, pour préparer l'hiver (approvisionnement) et l'été (construction).
- Le budget principal des dépenses est déposé pendant la session d'hiver (avant le début du nouvel exercice).

4) Adjuster

Il est possible d'ajuster les budgets en cours d'exercice :

- en déposant un **BUDGET SUPPLÉMENTAIRE DES DÉPENSES** pendant une séance législative courante, pour répondre à un imprévu;
- en demandant un **MANDAT SPÉCIAL**, en cas d'urgence.

À chaque début d'Assemblée législative, le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest (GTNO) prépare une **STRATÉGIE BUDGÉTAIRE** sur quatre ans pour donner à tous les ministères et organismes des objectifs de dépenses et de revenus.

Surveiller

Le GTNO utilise des **RAPPORTS SUR LES ÉCARTS** pour suivre les revenus et dépenses *réels* de chaque ministère et organisme comparativement aux sommes *budgétées*.

Les états financiers annuels de tous les ministères et organismes du GTNO sont rassemblés pour constituer les **COMPTES PUBLICS**.